



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC

Demande d'autorisation d'un usage conditionnel

Demande no 2020-35

À la séance ordinaire qui sera tenue par vidéoconférence le **10 novembre 2020**, à 19h30, le conseil municipal statuera sur la demande d'autorisation d'un usage conditionnel en vertu du Règlement no 510 sur les usages conditionnels no 510, à savoir :

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL NO 2020-35

LOT 2 068 406 (1022, BOULEVARD PERROT)

La demande vise à permettre :

- La construction d'un immeuble multifamilial, soit un quadruplex à structure isolée.

En vertu des dispositions de l'arrêté ministériel no 2020-074 du 2 octobre 2020, une consultation écrite de 15 jours est tenue à compter de ce jour concernant cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel. Toute personne qui veut ainsi donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande.

La décision du conseil municipal sur la demande sera rendue à la séance du 10 novembre, à la lumière des recommandations du CCU et des avis, commentaires et/ou oppositions reçus par la Ville au cours de la consultation écrite de 15 jours annoncée par le présent avis.

FAIT A NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 22 OCTOBRE 2020.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière
/sb
